

Relevé de conclusions

Réunion du groupe politiques publiques du 17 décembre 2024

Etaient présents:

Christophe Jaillet – CGT
Laurent Van Kote – CFDT
Anne-Hélène Maussier – G20
Marie Gourdain et Nelly Vial – regroupement des cies de danse
Florian Auvinet – Grand Bureau
Emilie Tournaire - SYNDEAC
Claire Hébert – LFM
Vincent Bady, Isabelle Fresson, Valère Bertrand – SYNAVI
Ludivine Ducrot - SMA
Marion Visquenel - FEAR
Ubavka Zaric – DRAC
Mila Konjikovic – Région
Marjorie Glas – Coord. COREPS

1. Tour d'actualité

Claire Hébert (LFM) considère qu'on en est au même stade qu'il y a un mois. Avec la complexité qu'il y a à se projeter et à programmer. La contractualisation pour l'année prochaine s'opère dans l'incertitude.

Anne-Hélène Maussier (G20) rejoint ce constat : rien n'a évolué depuis novembre. Les incertitudes sur les budgets sont de plus en plus pesantes pour les programmations à venir. Elle rappelle que la Route des 20 se déroulera du 8 au 10 janvier 2025.

Florian Auvinet (Grand Bureau) rejoint lui aussi ces constats. Il a une question pour la Région : l'assemblée plénière a lieu ce vendredi. Il voudrait savoir s'il y a des informations complémentaires. Le contexte rend les échanges nécessaires. Il y a une nécessité de concertation sur les choix d'économies qui pourraient être faits.

Mila Konjikovic (Région) explique que le budget 2025 de la Région sera voté le jeudi 19 et le vendredi 20. Elle n'a pas d'indications sur les montants attribués à la culture. Une économie est prévue de 170 millions d'euros en tout sur 5 milliards. L'incertitude est évidente et est fréquemment remontée aux élus. S'agissant de l'anticipation, elle y travaille avec le service. L'instruction est en cours de toutes les demandes de subventions afin que tout soit prêt pour le 20/12. Et ce, afin que l'arbitrage par les élus ait lieu le plus tôt possible. Le 20, le budget aura été donné, mais ce sera un budget global sur la direction « culture, éducation et jeunesse ». La répartition des enveloppes se fera ensuite au fur et à mesure des CP.



Emilie Tournaire (SYNDEAC) dit être en attente des annonces à la Région. Elle rappelle la nécessité des financements croisés, d'en faire des compétences obligatoires des Collectivités territoriales. Elle relève des inquiétudes sur l'Isère qui ramène à des conventions plus individuelles. C'est un endroit sensible. Les CPO sont des financements qui favorisent le maillage territorial. Les dynamiques de territoire sont fragilisées.

Claire Hébert (DRAC) demande quelle est la visibilité des DRAC sur le versement des subventions.

Ubavka Zaric (DRAC) répond qu'un décret a été signé mais qu'il n'y a pas de visibilité, et pas de budget pour l'instant. La DRAC n'a pas eu de données techniques sur les délais de dotations de crédits. Elle comprend ce contexte d'angoisse.

Christophe Jaillet (SFA CGT) rappelle que la CGT sera présente devant la Région le vendredi 20 décembre. Il est nécessaire de lutter. Sinon, le groupe de travail sera le cœur des pleureuses qui réceptionne les mauvaises nouvelles. Il faut se coordonner. La CGT alerte depuis plusieurs mois. Il n'y a aucune illusion à se faire sur les coupes budgétaires à venir.

Vincent Bady (SYNAVI) s'associe aux inquiétudes énoncées. Il a des questions précises à poser à Mila sur des décisions qui semblent relever d'une forme de discrimination à l'égard des compagnies indépendantes sur les territoires. Il fait état de plusieurs remontées de compagnies concernant Culture en territoire car elles auraient été jugées pas « professionnelles ». Pourquoi ce fonds n'est-il pas accessible aux compagnies qui sont pourtant implantées sur les territoires ? Idem pour les petites communes qui sont partie prenante. Sa deuxième question concerne le Pass Région : les compagnies sont exclues du dispositif. Pourquoi ces exceptions qui aboutissent à des discriminations ?

Mila Konjikovic (Région) n'a pas d'éléments sur le Pass Région. Elle demande de plus d'informations pour pouvoir revenir vers le service action culturelle de la Région. Sur Culture en territoires, elle se dit étonnée car de nombreuses compagnies ont été retenues. Sur les cas particuliers, elle pourra voir avec les instructeurs des services pour voir ce qu'il en est. Des réponses circonstanciées seront données. Il est difficile de faire une réponse générale.

2. Point sur la plénière 2025

Marjorie Glas fait un point sur l'organisation de la plénière. Deux membres du groupe prendront la parole pour présenter les travaux portés en 2024. Valère pourra être présent. Et la CGT.

3. Hiérarchisation et arbitrages des sujets qui seront traités entre janvier et juin 2025

Les sujets suivants ont été identifiés par le Comité de pilotage et au sein du groupe.

- Concernant la transformation des modèles économiques :
- 1. La concertation des transformations en cours avec collectivités : quelle redéfinition des critères de politiques publiques pour mieux accompagner les structures du spectacle vivant ?
- 2. Le soutien aux structures en situation de crise



- 3. La définition d'un service public dans un contexte de diversification des financements / des activités / des publics (enjeux vers lesquels accompagner les acteurs et les financeurs)
 - Concernant d'autres sujets :
- 4. La lutte contre les discriminations
- 5. Présentation du plan Cacté du ministère de la Culture pour l'accompagnement vers la transition écologique
- 6. Temps d'information autour des ressources produites par le CNM (ressources, enquêtes, études) susceptibles de nourrir les travaux du groupe)

Ubavka Zaric (DRAC) suggère d'inviter Irène Basilis pour échanger avec elle autour des questions de discriminations.

Claire Hébert (LFM) suggère d'articuler les travaux du groupe avec d'autres COREPS et avec le CNPS. Elle se dit par ailleurs intéressée pour travailler la question de la compétence partagée.

Anne-Hélène Maussier (G20) rejoint Claire. Elle aimerait que soit travaillée la mise en cohérence des politiques publiques avec le cahier des charges des structures. S'agissant de la lutte contre les discriminations, cela rejoint selon elle le point 3 autour du renouvellement des modèles économiques et de la définition du service public de la culture.

Ludivine Ducrot (SMA) rappelle que ce qu'il se passe en Pays de la Loire est violent. Cela génère une grande inquiétude. Il ne faut pas en effet que le GT ne fasse que des constats malheureux face au nouveau système qui se met en place. Il faut se mettre au travail. Comment traiter cela en tachant d'apporter des réponses aux acteurs ? Il y a selon elle un sujet au-dessus : la compréhension de ce qu'il se passe de chaque côté, du côté des collectivités, du côté des acteurs du spectacle vivant.

Vincent Bady (SYNAVI) appelle à traiter du point 3 autour de la réaffirmation du principe du service public. Il faut redéfinir l'intérêt général à partir des droits culturels. Déborde l'aspect strictement économique. Et il faut aussi s'engager autour de la question de la liberté de création, au-delà des réductions budgétaires en cours.

Mila Konjikovic (Région) est d'accord avec ce qui a été dit. A quoi sert la culture ? Quelle définition donner du service public ? Quel est le rôle des collectivités territoriales ? Quels modes de concertation entre Etat et collectivités ? Le bouleversement progressif anesthésie les acteurs. Il est nécessaire de se nourrir d'autres expériences. Il faudrait avoir les élus des territoires qui viennent expliquer ce qui se joue pour eux. Elle ajoute que la transition écologique, qui est une question fondamentale, est mise de côté par ce contexte.

Laurent Van Kote (CFDT) appuie ce qui vient d'être dit. Les digues sautent. Il trouve qu'une réflexion à un niveau régional est intéressante si un lien est fait avec le CNPS. Car ces questions fondamentales n'appellent pas que des réponses régionales.

Nelly Vial (regroupement des cies de danse) partage le sentiment que les choses se décident hors des acteurs culturels. Elle souhaiterait que les acteurs puissent être concertés sur les arbitrages. Il



faut remettre les artistes au cœur. Revendiquer une expertise pour discuter ensemble de ce qu'on choisit de sauver.

Mila Konjikovic (Région) trouve qu'en effet la question des artistes est fondamentale, car ce sont eux qui trinquent au final. S'agissant d'une aide aux structures en crise, elle explique que les élus ont une approche orientée qui tend à soutenir davantage des structures qui auront su anticiper les difficultés.

Ubavka Zaric (DRAC) considère que la question de la compétence partagée est remise en question sous prétexte qu'elle n'est pas obligatoire. Elle pose deux problématiques susceptibles d'aider à traiter le sujet : la capacité à agir à l'échelon territorial en favorisant la concertation pour une définition de la culture ; réfléchir à comment les organisations portent ces questions en CNPS.

Florian Auvinet (Grand Bureau) insiste sur le risque de pédaler à côté de l'actualité. Il faut s'interroger sur comment mieux dialoguer avec les élus. Cela pourrait passer par des rencontres du GT en visio avec des élus, où on trouverait des idées inspirantes, travailler avec les associations d'élus.

Emilie Tournaire (SYNDEAC) explique qu'un travail de rencontres avec les élus est organisé par le SYNDEAC. Ce travail de sensibilisation porte ses fruits. Mais il est difficile de trouver des élus à convaincre.

Vincent Bady (SYNAVI) rappelle, face au flou évoqué, qu'il existe une loi sur la liberté de création. Il faut rappeler leurs obligations aux élus.

Anne-Hélène Maussier (G20) se dit d'accord avec l'idée de la concertation avec les élus. Peu se sentent concernés. Pour les convaincre, il faut arriver avec des propositions déjà faites, des modèles à discuter.

Mila Konjikovic (Région) considère que beaucoup de ces questions dépassent le COREPS. Il faut mobiliser la sociologie politique, la sociologie des organisations pour interroger les modalités de la prise de décision. On est dans une logique de « chacun pour soi » dans un contexte de raréfaction des ressources.